

Les Nouvelles Activités Périscolaires

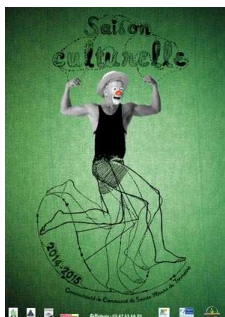
Imposées par la réforme des rythmes scolaires, mais sans être une obligation pour les communes de les organiser, ces Nouvelles Activités Périscolaires seront proposées aux élèves de notre commune à partir de la rentrée prochaine.

Un travail collectif important réunissant élus, enseignants, représentants des parents et services de la communauté de communes, débouche aujourd'hui sur des propositions concrètes reprises dans l'article « Rythmes scolaires » en page intérieure.

Le planning établi et les animations proposées devront répondre à un double objectif : satisfaire les enfants et respecter une enveloppe budgétaire stricte.

L'année scolaire 2015-2016 sera une année expérimentale pour ces Nouvelles Activités Périscolaires en fonction du bilan, des ajustements ou des profondes modifications qui pourraient être apportées, avec comme fil conducteur prioritaire : l'intérêt de l'enfant.

Roland Nariau



La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose de nombreux spectacles et animations.

Son programme culturel est disponible en mairie ainsi qu'à la bibliothèque.

AGENDA

Commémoration du 8 mai 1945

8 mai à 11h30 devant la mairie

Défilé des pompiers
suivi d'un vin d'honneur
au « Madison »

Banquet communal

8 mai à 12h30

Salle « Les Albizzias »
organisé par le Centre Communal
d'Action Sociale et la commune

Réunion Nouvelles Activités Périscolaires

19 mai à 19h00

Salle « Les Albizzias »

Conseil municipal

29 mai à 20h00

Salle du conseil - mairie

Tournoi de pétanque

30 mai

Abords salle polyvalente
organisé par le SCV (foot)

Fête de l'école

26 juin

Informations ultérieures
par voie d'affichage

Conseil municipal

3 juillet à 20h00

Salle du conseil - mairie

**La mairie, l'agence
postale et la
bibliothèque seront
fermées le 2 mai**

TRAVAUX COMMUNAUX

La première tranche de la réhabilitation des logements locatifs impasse du vieux bourg va démarrer.

La commune, aidée du PACT 37 sur la maîtrise d'œuvre, a obtenu une subvention de 52 500 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR) pour la première tranche de ces travaux pour un coût global de 184 600 € HT (soit 28,50 %).

Cela concerne les logements des premier et second étage : réhabilitation intérieure (électricité, plomberie, peinture-tapisserie, revêtements de sol...), transformation des 3 logements de types Ibis du 2^{ème} étage en 2 types II, remplacement des menuiseries extérieures et isolation intérieure pour les murs des pignons.



L'aménagement de locaux techniques est à l'étude.

Une demande de subvention de 18 670 € auprès du Conseil Général a été initiée pour ce projet d'aménagement de locaux techniques.

Cela consiste en l'installation d'un bungalow-vestiaires, d'une plateforme de lavage, de la remise en état de l'accès et des abords des bâtiments.

Pièges à son

Le restaurant scolaire et la salle de conseil municipal sont désormais dotés de pièges à son.

ASSAINISSEMENT

Vote du budget 2015

Le budget est voté en recettes et en dépenses :

- section fonctionnement : 131 989 €
- section investissement : 504 010 €

Redevance 2015 en hausse

L'amortissement de la station d'épuration mise en service en mai 2014, impacte fortement le budget assainissement.

Ainsi, au vu des nouvelles dépenses liées à la station d'épuration, les élus décident d'augmenter la redevance assainissement comme suit :

- part forfaitaire : **80 €** (76,80 € en 2014),
- part variable sur la consommation : **1,400 € / m³** (1,038 € en 2014).



Le dysfonctionnement des pompes d'assainissement, dû à un mauvais usage, endommage le réseau et engendre des coûts notables.

Le réseau d'assainissement collectif ne doit recueillir que les eaux usées. Les déchets (type serviettes hygiéniques., lingettes...) ne doivent, en aucun cas, être jetés dans ce réseau au risque de créer des dysfonctionnements notoires.

Merci de veiller à respecter ces consignes pour le confort et le respect de chacun.



EAU

Budget 2015

Le budget est voté en recettes et en dépenses :

- section fonctionnement : 61 373 €
- section investissement : 151 930 €



BUDGET GÉNÉRAL



Le budget communal doit faire face à la baisse des dotations de l'Etat.

Le budget est voté en recettes et en dépenses :

- section fonctionnement : 754 119 €
- section investissement : 676 161 €

Certains postes en **fonctionnement** sont en hausse, notamment :

- * les travaux en régie pour l'installation des locaux techniques,
- * l'instauration des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP),
- * la bibliothèque (2 €/habitant) ce qui permet une meilleure offre de la part du Conseil Départemental

Quant aux **investissements**, ils porteront notamment :

- * sur la rénovation de la toiture de l'école maternelle,
- * la réhabilitation des logements locatifs sis impasse du vieux bourg,
- * l'aménagement d'un local technique,
- * la création d'un caveau provisoire
- * Réfection des peintures extérieures (restaurant scolaire et Courbeloup)
- * l'achat de mobilier scolaire,
- * l'aménagement piéton du chemin de la Godinière...

TAXES LOCALES

La hausse est de rigueur

Au vu de la baisse notable des dotations de l'Etat (-7021 €), et afin d'anticiper cette constante les élus votent une augmentation de 2 % des taxes d'habitation (13,70% soit 8 à 10 €/foyer) et foncières sur les propriétés non bâties (25,61%) et de 4 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (12,06% soit 6 à 8 €/foyer). Cette hausse générera une recette 4000 €.

SUBVENTIONS

Les subventions 2015 représentent un montant total de 6 500 € dont 2 000 € au budget assainissement et 2 000 € au Centre Communal d'Actions Sociales.

CIVISME

« Bien vivre ensemble »,
c'est avant tout
respecter les règles
qui s'imposent.



Stationnement : le stationnement de véhicule sur les trottoirs est interdit, la circulation des piétons doit rester libre.



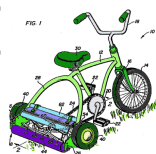
Les camions ne sont pas autorisés à stationner en centre bourg.

Animaux domestiques : chaque propriétaire est responsable de son animal domestique qui ne doit pas nuire au voisinage. Ainsi, il convient de veiller à ce que son animal n'erre pas et ne perturbe pas le voisinage (abolement persistant notamment). Les déjections ne doivent pas jonchées l'espace public, pour ce faire, des sacs sont mis à disposition sur la commune.



Activités domestiques des particuliers

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses..., et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :



- ☺ de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- ☺ de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi
- ☺ de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.



RYTHMES SCOLAIRES

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) démarrent à la rentrée.

Le comité de pilotage, mis en place (élus, personnel périscolaire, parents et enseignants) dès décembre 2014, a retenu le principe de la gratuité des activités à raison de 3 séances d'1 heure par semaine par groupe de 28 élèves maximum. Ces activités, encadrées par des animateurs intercommunaux, s'appuieront sur des grands thèmes : Sport, Culture, Activités récréatives et préparation de la fête de l'école pour la dernière période... Les lieux, moyens et matériels possibles seront à définir selon les activités. Le fonds d'amorçage représente environ 10 000 € et les élus souhaitent financer ce projet en respectant cette enveloppe budgétaire.

**Réunion d'information
aux familles**

**le mardi 19 mai à 19h00 salle
« Les Albizzias »**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Premier pas

vers la mutualisation !

La loi impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation : mise à disposition de personnel ou de certains services ou missions (instruction des autorisations d'urbanisme, gestion des ressources humaines, services techniques...). Le maintien du service public ne pourra se faire sans mutualisation, qui sera, de plus, le facteur déterminant des dotations de l'Etat à venir. Mutualisation, mise à disposition ou prise de compétence intercommunale sont autant d'options possibles. La première étape actuellement est la création d'un service commun pour l'instruction des dossiers d'urbanisme en substitution aux services de l'Etat qui se désengage de cette mission au 1er juillet.



INSCRIPTION ECOLE RENTRÉE 2015

Pour inscrire votre enfant entrant à l'école de Villeperdue, vous devez, dès avril :

- * **vous présenter à la mairie** : (muni de votre livret de famille)
 - qui délivrera un certificat de pré-inscription du maire,
 - qui vous informera sur les services périscolaires (cantine et garderie)
- * **prendre contact avec l'école** (Chemin de la Godinière), présenter les documents suivants :
 - le certificat de pré-inscription délivré par la mairie,
 - le carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (BCG et DT Polio) ou un certificat médical de contre-indication vaccinale,

Pour les enfants déjà scolarisés :

- le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée,
- le livret scolaire.

Pour l'inscription en Maternelle :

- un certificat du médecin de famille constatant que l'enfant est apte à la vie collective en milieu scolaire.

Vous pouvez vous présenter à l'école :

- les vendredis de 9h à 12h et 13h à 17h30
- le vendredi 22 mai jusqu'à 18h30
- et éventuellement sur rendez-vous



TRI SELECTIF

Sac jaune ou noir ?

Où déposer les journaux ou prospectus ?



Réponse :



**derrière la salle polyvalente
conteneurs prévus à cet effet**



**Carnaval « le voyage »
13 mars en partenariat avec la
garderie et l'APE**



**Les coups de cœur à Saint-Epain
avec le voyage de M. Ratapoil**



**Dédicace le 25 avril de Jean-
Louis Chedozeau**

A venir...

Soirée Doudou



mardi 9 juin de 19h00 à 19h45

Lecture du soir offerte aux enfants.



Lecture du mercredi

**20 mai et 17 juin
de 17h15 à 18h15**

Lecture partagée avec les enfants.

Et tout au long de l'année...

Ce lieu convivial et ouvert à tous permet de consulter de nombreux ouvrages variés, romans, bandes dessinées, documentaires, magazines et de les emprunter si vous souhaitez nous rejoindre en tant qu'adhérent.



QUELQUES FAITS MARQUANTS DE CE DÉBUT D'ANNÉE

THÉÂTRE RDV

Au théâtre un soir !

Samedi 21 mars, rires et applaudissements ont récompensé la troupe de Channay sur Lathan.



SPECTACLE CP CE1 CE2

Voyage en musique

Le 9 avril à la salle « les Albizzias », les élèves de Mme Tranchant et M. Gossaume, sous la baguette de Mme Marcel, intervenante musicale, ont chanté des airs cosmopolites qui ont ravi le public.



QUELQUES MANIFESTATIONS À NOTER

8 MAI 2015

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945 qui se déroulera comme suit :

11h30

Commémoration

Rassemblement devant la Mairie

et défilé des pompiers du centre Balzac de Thilouze

Dépôt de gerbe au Monument aux morts

Dépôt de fleurs au Cimetière

12h00

Vin d'honneur et rafraîchissements au bar « Le Madison »

12h30

Banquet communal

servi par « Le Tournebride »

salle « Les Albizzias »

s'inscrire auprès de la Mairie (34 € par personne)



SCV (FOOT)

Tournoi de pétanque

Samedi 30 mai à 14h00

aux abords de la salle polyvalente

Les bénévoles du club de football organise un tournoi de pétanque en équipe avec de nombreux lots à gagner.

Renseignements au 06 67 70 67 46 - Inscription sur place.

